

Direction Générale

Cellule de la Gestion des Marchés



Head Office

Public Contract Management Unit

000845 DECISION

N° /D/CAMPOST/DG/CGM DU **04 NOV 2025**
PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°000036/AONO/CAMPOST/CIPM/2025 DU 29/09/2025 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST) AU TITRE DE L'EXECICE 2025

**FINANCEMENT : BUDGET DE LA CAMPOST, EXERCICE 2025
 IMPUTATION BUDGETAIRE : 668400000000 "ASSURANCE MALADIE"**

LE DIRECTEUR GENERAL

- VU** La constitution ;
- VU** La Loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques
- VU** Le Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- VU** La Loi N°2024/013 du 25 décembre 2024 portant Loi de Finances de le République du Cameroun, pour l'exercice 2025 ;
- VU** Le Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- VU** Le Décret N° 2004/095 du 23 avril 2004 portant création de la CAMPOST ;
- VU** La Résolution N°000001/CAMPOST/CA du 07 juillet 2016 portant nomination de M.KALDADAK Pierre en qualité de Directeur Général de la CAMPOST ;
- VU** La Résolution N°20250310/CAMPOST/CA du 02 octobre 2025 portant adoption de la manuel de procédures des marchés de la CAMPOST ;
- VU** La Résolution N°20250116/CAMPOST/CA du 29 janvier 2025 portant approbation du plan de passation des marchés 2025 de la CAMPOST ;
- VU** La Résolution N°20250207/CAMPOST/CA du 15 mai 2025 modifiant et complétant le plan de passation des marchés 2025 de la CAMPOST ;
- VU** La proposition d'attribution d'un marché de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CAMPOST n°00000184 du 30 octobre 2025 ;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Restreint n°000036/AONR/CAMPOST/CIPM/2025 du 29 septembre 2025, pour la souscription d'une police d'assurance maladie au profit du personnel de la Cameroon Postal Services (CAMPOST), au titre de l'exercice 2025.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - La société ci-après, a été retenue comme Adjudicataire du Marché pour la souscription d'une police d'assurance maladie au profit du personnel de la Cameroon Postal Services(CAMPOST), au titre de l'exercice 2025 :

N°	Adjudicataire	Montant TTC lu à l'ouverture (en FCFA)	Montant corrigé TTC (en FCFA)	Délai	Observations
1	NSIA CAMEROUN ASSURANCES BP 2759 Douala Tél : +237 233 502 700 Fax : +237 233 433 119	87 794 831	87 794 831	12 Mois	du 1 ^{er} Novembre 2025 au 31 Octobre 2026

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

04 NOV 2025
Yaoundé, le _____
LE DIRECTEUR GENERAL



Copies :

- PCA CAMPOST
- ARMP
- Président CIPM CAMPOST
- Intéressé
- Affichage
- CGM